Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260303-2026_03_008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9

Date de la convocation : 24/02/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le mardi 3 mars à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.
Etaient présents : Mme Lognoné Jamila et Messieurs LE MERRER Daniel, CHAMPAGNAT Pascal, TUFFIER Olivier, PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François.
Absents : Mme DHABIT Nicole excusée, Mme TARLET Juliette, Mr PRIGENT Guy procuration à Mr CHAMPAGNAT Pascal et Mr POSTADJIAN Guillaume procuration à Mr LE MERRER Daniel.
Secrétaire : Mr CHAMPAGNAT Pascal a été élu secrétaire.

ASSOCIATION LES BALADES EN TREGOR – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR AUTORISER LES CONCERTS A L'EGLISE DE LANMODEZ

Madame La Maire est sortie de la salle et c'est Monsieur Le Merrer Daniel, adjoint qui prend la parole et donne lecture du nouveau courrier et de la nouvelle convention reçus du Président de l'Association.

Après discussion, le conseil municipal par 8 voix pour :

- **AUTORISE** le renouvellement de la convention entre l'Association Les Balades en Trégor et la Commune pour 2026
- **AUTORISE** Monsieur Le Merrer Daniel 1er adjoint à signer cette convention entre la commune et l'Association pour 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le 1er adjoint
LE MERRER Daniel

Certifié exécutoire par transmission, Le 6/03/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
Le 1er adjoint , LE MERRER Daniel